



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

RI 01/2023

Vevey, le 20 février 2023

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 16 mars 2023**

Réponse à l'interpellation de Monsieur Jérôme Christen, Vevey Libre, intitulée « Des terrains de football naturels, pour rester (ou revenir) aux valeurs sûres ! »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 15 décembre dernier, M. Jérôme Christen, au nom de Vevey Libre, a déposé une interpellation au sujet de l'avenir du terrain de football de Copet et du choix de la future surface de jeu qui nécessite un remplacement à très court terme.

En préambule, la Municipalité souhaite préciser que 12 ans après son inauguration, le terrain hybride de Copet 1 présente de nombreuses problématiques structurelles et de drainage réduisant à quelques heures par semaine son utilisation. Au vu de sa fragilité, ce terrain ne permet dès lors plus de répondre aux besoins, que ce soit pour des entraînements ou pour des matchs.

Une réflexion a été initiée depuis plusieurs mois déjà entre le Service de la famille, de l'éducation et du sport et le Vevey-Sports sur les besoins actuels et futurs du club et les solutions à disposition.

Question 1 : Quel type de consultation d'experts et d'usagers la Municipalité va-t-elle entreprendre avant de décider du sort de la surface du terrain de Copet 1? Va-t-elle notamment y intégrer une dimension environnementale et sanitaire avant toute prise de décision ?

La Municipalité fera appel à un bureau d'ingénieurs civils, spécialistes dans la conception de terrains de football synthétiques et naturels, pour une étude préliminaire du terrain de Copet 1. Une commission de construction sera nommée dès le début de la démarche ; elle réunira les services concernés de la Ville et les représentant·e·s des clubs utilisateurs en particulier. Cette commission consultative donnera son préavis, notamment pour le choix du type de revêtement.

En adoptant son plan climat, la Municipalité s'est clairement positionnée en faveur d'actions exemplaires et responsables. Les dimensions environnementales et sanitaires font dès lors partie intégrante de ses préoccupations et seront intégrées à chaque étape de la démarche.

Question 2 : Quel est la position de la Municipalité sur les réflexions développées dans cette l'interpellation au sujet des revêtements synthétiques ?

La Municipalité n'est actuellement pas en mesure de se positionner sur les seules réflexions développées par l'interpellateur. Elle le fera dans le cadre du projet de réfection de terrain.

Question 3 : La Municipalité partage-t-elle les préoccupations des interpellateurs sur le réaménagement de Copet 3 ?

La Municipalité a pris connaissance des préoccupations de l'interpellateur.

Il est utile de rappeler que ce terrain, bien que très vétuste, reste très utilisé entre avril et octobre notamment, par les écoles de Vevey pour des cours d'éducation physique et sportive. En général ce sont entre 4 et 6 classes qui s'entraînent sur Copet 3. Le même nombre de classe s'entraînent également sur Copet 2. Relevons qu'il n'y a actuellement pas d'autres alternatives à Vevey pour l'organisation du sport scolaire en plein air.

Pour cette raison, la piste d'athlétisme de Copet 3 a été nettoyée en 2022 mais reste dans un état très vétuste ; elle est également très abîmée en de nombreux endroits. Les infrastructures font aussi l'objet d'une attention particulière par le Service. A ce titre, le container de stockage du matériel pour les écoles a été remplacé récemment et les pistes de saut en longueur ainsi que les bacs de réception sont entretenus de manière régulière.

La zone au centre de la piste d'athlétisme est un gazon naturel entretenu comme un terrain de football classique : des tontes, des travaux de fertilisation et de régénération sont assurés régulièrement par une entreprise spécialisée ; les produits utilisés sont écologiques et entrent dans le cadre du label « Ville Verte ». Une surface de 53 m par 34 m, homologuée pour les juniors E, y est tracée chaque semaine. Trois buts mobiles sont également disponibles pour les entraînements des différentes équipes séniors et juniors.

Au vu de ces éléments, transformer Copet 3 en un terrain de football réduit, enlèverait un espace sportif extérieur nécessaire pour les écoles de Vevey ; sans pour autant offrir plus de plages horaires pour le football par rapport à la situation actuelle.

Question 4 : Si oui, quelles démarches (et dans quel délai) la Municipalité entend-elle entreprendre pour concrétiser ce projet ?

La Municipalité n'a, pour le moment, aucun projet concret pour le terrain de Copet 3.

Question 5 : Si non, quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour résoudre ce problème de terrains de football ?

Le Service a demandé à plusieurs reprises à tous les clubs de foot de décaler l'entraînement des équipes d'adultes à 20h30 afin de libérer les tranches horaires de 19h00 à 20h30 en faveur des juniors A, B et C, comme cela est fait par de nombreuses associations sportives utilisant les salles de sport de la Ville. Le secteur sport a indiqué aux clubs que cette mesure permettrait de libérer des créneaux 4 soirs par semaine pour chaque terrain de Copet 2 et La Veyre. Les clubs ont cependant toujours décliné cette proposition. La Municipalité ne souhaite pas imposer ces tranches horaires pour les adultes aux clubs et préférerait que cette solution vienne d'eux-mêmes.

A la Veyre, actuellement, avec un terrain synthétique de 94 x 60m et un demi-terrain en gazon naturel de 47m x 65m et 4 vestiaires, seules 2 x 2 équipes peuvent s'entraîner en même temps. L'augmentation de la fréquentation du terrain en gazon naturel est possible moyennant les travaux suivants :

- surélévation du grillage du côté de l'entreprise Grisoni pour répondre aux normes de sécurité ;
- changement de l'éclairage vétuste ;
- construction de deux vestiaires supplémentaires.

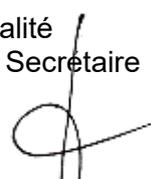
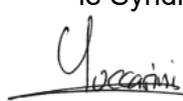
Ces travaux permettront de faire croiser 6 équipes et augmenter l'utilisation du demi-terrain naturel. Ces travaux devraient faire l'objet d'un préavis courant 2023.

Une solution complémentaire tiendra également dans le type de surface qui sera choisi pour le terrain de Copet 1 dans le cadre du préavis à venir.

Des solutions existent ainsi pour autant que l'ensemble des partenaires jouent le jeu !

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 20 février 2023.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membre de la Municipalité délégué : Mme Laurie Willommet

Annexe : Interpellation

Interpellation intitulée « Des terrains de football naturels, pour rester (ou revenir) aux valeurs sûres ! »

Personne n'ignore que notre ville est sous-dotée en terrains de sports en particulier pour la pratique du football. Le Vevey-Sports se voit contraint régulièrement de refuser des juniors faute d'infrastructures suffisantes. Les terrains de la Saussaz étaient censés créer un appel d'air et soulager nos clubs sportifs, mais dans la pratique, c'est avant tout Montreux qui en profite.

Attention aux solutions de facilité

La tentation est ainsi devenue grande de tomber dans des solutions de facilité qui pourraient se révéler infructueuses à terme. C'est ainsi qu'on apprend dans le rapport de la commission des finances sur le budget 2023 qu'une réflexion est en cours pour transformer Copet 1 en synthétique alors qu'aussi bien la ville que le club usager principal s'étaient refusés jusqu'ici, avec sagesse, de sacrifier le dernier terrain en gazon naturel pour lui préférer un système hybride.

Le synthétique comprend de gros désavantages

Le synthétique présente des avantages incontestables en terme de fréquence d'utilisation. Mais cela s'arrête là. D'aucuns ont, par le passé, laissé entendre qu'il était écologiquement plus intéressant. Les défenseurs des produits pétroliers et de leurs dérivés plastiques sont décidément très forts. Mais il est aujourd'hui démontré que les gazons naturels bien pensés ne consomment pas beaucoup plus d'eau et de produits phytosanitaires que les pelouses synthétiques. Par contre les micropolluants et les produits chimiques contenus dans les fibres synthétiques nuisent à la santé. Et les terrains synthétiques favorisent le phénomène d'îlot de chaleur urbain.

Marche arrière

Sur le plan de la pratique du football, jamais aucun terrain synthétique ne remplacera du gazon naturel. Ce n'est pas un hasard si en Angleterre, les pelouses plastiques sont interdites dans les quatre premières divisions et en France dans les deux premières divisions. La pratique professionnelle du football sur des surfaces synthétiques entraîne des traumatismes musculaires, torsions et stress au niveau des articulations, brûlures, qui finissent par laisser des traces au niveau d'organismes déjà lourdement sollicités. Au Pays Bas, les principaux clubs militent pour la suppression des terrains synthétiques dans les deux divisions professionnelles. Ils vont même jusqu'à contribuer financièrement à l'entretien des pelouses naturelles de leurs adversaires dans le championnat néerlandais. Gardons-nous donc de prendre une route que de nombreux usagers s'efforcent de quitter.

La solution Copet 3

Dès lors que nous avons décidé de renoncer à l'affectation sportive des terrains de la Veyre Derrey et de choisir d'y développer une zone artisanale, nos possibilités de trouver un nouveau site pour des terrains de sport s'est malheureusement réduite à peu de chose. Ce peu de choses, c'est le terrain de Copet 3. Certes, l'espace est insuffisant pour y faire un terrain aux dimensions réglementaires pour des rencontres d'équipes élite. Mais on peut y remettre en état un vrai terrain d'entraînement, ce qui manque cruellement à Vevey. Nous avons l'occasion de transformer positivement l'abandon du projet de construction d'un collège.

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes:

1. Quel type de consultation d'experts et d'usagers la Municipalité va-t-elle entreprendre avant de décider du sort de la surface du terrain de Copet 1? Va-t-elle notamment y intégrer une dimension environnementale et sanitaire avant toute prise de décision ?
2. Quel est la position de la Municipalité sur les réflexions développées dans cette l'interpellation au sujet des revêtements synthétiques?
3. La Municipalité partage-t-elle les préoccupations des interpellateurs sur le réaménagement de Copet 3 ?
4. Si oui, quelles démarches (et dans quel délai) la Municipalité entend-elle entreprendre pour concrétiser ce projet ?
5. Si non, quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour résoudre ce problème de terrains de football ?

Pour Vevey Libre
Le vice-président du groupe
Jérôme Christen

Vevey, le 5 décembre 2022